

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CERF-VOLANT TENUE LE DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2007 AU SIÈGE SOCIAL SITUÉ AU 4545, PIERRE-DE COUBERTIN, À MONTRÉAL (SALLE MAISONNEUVE).**

Étaient présents : Jean-Guy Caron  
Yves Courcelles  
Charles-Daniel Desrochers  
Observateurs : Robert Walker  
Roger Boucher (Atelier d'Art Cerf-volant)  
Normand Girard (Vent d'Ékinox)  
Christine McGee (Les Cerfs-Volantstylistes)  
Daniel Rémillard (Les Cerfs-Volantstylistes)  
Maude Tessier (Festi-Vent sur glace)  
André Leclerc (FQJR)

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

André Leclerc déclare la réunion ouverte à 11 h 55.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Il y a quorum vu le respect de l'article 7.3 des règlements généraux. Vu le contexte actuel, les membres du CA, tous présents, renoncent à l'avis de convocation écrit.

**3. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

Dans le contexte actuel où la FQCV est en mode « survie », tous conviennent de la nécessité de modifier certains articles des règlements généraux afin de permettre à des membres intéressés de siéger au Conseil qui est d'ailleurs difficile à compléter depuis plusieurs années. Le C.A. peut modifier les règlements généraux et ses changements deviennent effectifs dès leur adoption. Ils pourront être entérinés par une assemblée générale ultérieure. Voici donc les articles à modifier :

Article 5 (MEMBRES ET SECTIONS) :

Dans la deuxième phrase : enlever « hors-Québec ».

Article 5.1 (Membres en règle) :

Dans la première phrase : remplacer « cette catégorie » par « sa catégorie »

Article 5.2.2. (Membres corporatifs) :

Dans la dernière phrase, changer « associés » par « corporatifs »

Article 5.5 (Membres hors Québec) :

Dans la dernière phrase : remplacer « mais ne seront pas éligibles à un poste » par « et seront éligibles à un poste ».

Article 7.1 (Conseil d'administration) :

Dans la première phrase : ajouter après « parmi les membres en règle » les mots suivants « hors-Québec, associés et corporatifs ». Enlever au complet la dernière phrase : « Les membres du C.A. démissionnaires doivent aider les nouveaux élus pendant au moins deux (2) mois. »

Yves Courcelles, appuyé de Jean-Guy Caron, propose l'adoption des modifications aux règlements généraux présentés ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **4. POSTES À COMBLER AU CA**

Suite aux élections de l'assemblée générale spéciale, il y a deux postes à combler au C.A. Après les changements aux règlements généraux adoptés au point 3, deux personnes sont mises en nomination et élues par acclamation aux postes vacants :

<u>Poste</u>	<u>Personne élue</u>	<u>Proposée par</u>
Administrateur:	<b>Robert Walker</b>	Jean-Guy Caron
Administrateur:	<b>Maude Tessier</b>	Yves Courcelles

Ils se joignent ainsi à Yves, Jean-Guy et Charles-Daniel, pour déterminer les autres postes d'officiers. Après délibération voici la composition du Conseil d'administration :

Président:	<b>Yves Courcelles</b>
Secrétaire:	<b>Maude Tessier</b>
Trésorier:	<b>Charles-Daniel Desrochers</b>
Administrateur:	<b>Robert Walker</b>

Note : Jean-Guy Caron laisse son poste d'administration tel que convenu (à sa demande) lors de son élection.

#### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Robert Walker, appuyé de Charles-Daniel Desrochers, propose la levée de l'assemblée à **12 h 30**.  
ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12 h 31 : Alors que tous les participants étaient encore présents, il fut décidé à l'unanimité, d'offrir à tous les membres présents, un T-shirt et une épinglette de la fédération.

---

Président

---

Secrétaire

25 novembre 2007